

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [cindy-laflamme-cssphares-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/8c67e38dcd3c5e97ed081729)
<https://www.cadre21.org/membres/8c67e38dcd3c5e97ed081729>

Date d'obtention : 2026-03-16 16:56:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle découle d'une concertation impliquant plusieurs milieux très différents (école, service de police, DPCP) et qui permet d'agir rapidement et efficacement dans un contexte de partage d'images intimes. Elle permet d'agir sur différents enjeux propres à chacun de ces milieux, mais aussi sur certains qu'ils ont en commun tel que de diminuer et/ou éviter le risque de propagation des images intimes des élèves ainsi qu'éviter les conséquences pour les jeunes impliqués (victimes et auteurs).

Par ailleurs la trousse permet de définir le rôle de chacun des acteurs dans une optique d'intervention concertée.

Son objectif est d'orienter vers des méthodes alternatives plutôt que vers la judiciarisation dans un contexte de situation non malveillante. Orienté davantage vers l'éducation que la punition/conséquence.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me confirme qu'il est important de pour de poursuivre mon accompagnement auprès de chaque personnes pouvant être touchée par une situation de SEXTO soit prise en charge et/ou informée (victime, instigateur, parents, témoins ...).

Me confirme l'importance du partenariat dans mes interventions dans le cadre d'une trousse SEXTO.

Même si je ne l'ai jamais fait, la formation me confirme qu'il est important de ne pas regarder ou demander les photos qui ont été partagée pour confirmer que l'infraction a bel et bien au lieu. Ce n'est pas mon rôle de questionner ou enquêter autre que les informations de bases requises dans la trousse. Mieux déterminer les facteurs pouvant permettre de départager un événement malveillant vs impulsif.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bien suivre les balises de la trousse afin de ne pas interférer de quelconque façon que ce soit dans les démarches subséquentes qu'il pourrait y avoir.

M'assurer de ne pas rester coller uniquement à la collecte d'informations, mais explorer de façon plus globale les impacts pouvant découler du geste dans lequel le jeune est impliqué, et ce, peu importe son rôle.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

